



SEANCE DU 29 JUIN 2020

DEPARTEMENT

des Landes

----

Commune  
de  
SEIGNOSSE

L'An Deux Mille Vingt, le 29 du mois de juin 2020, à 19 heures, le conseil municipal, dûment convoqué le mardi 23 juin 2020, s'est réuni, à la salle de l'étage du Pôle Sportif Et Culturel Maurice Ravailhe, sous la présidence de Monsieur Le Maire, Pierre PECASTAINGS.

Nombre de Conseillers

**Mesdames**, Carine QUINOT, Valérie CASTAING-TONNEAU, Quitterie HILDELBERT, Léa GRANGER, Marie-Christine GRAZIANI, Bernadette MAYLIE, Juliane VILLACAMPA, Martine BACON-CABY, Maud RIBERA, Marie-Astrid ALLAIRE, Sylvie CAILLAUX

En exercice : 27

Présents : 25

**Messieurs**, Pierre PECASTAINGS, Thomas CHARDIN, Pierre VAN DEN BOOGAERDE, Alexandre D'INCAU, Marc JOLLY, Arnaud FEÏTO, Eric LECERF, Frédéric DARRATS, Thierry DUROU, Rémy MULLER, Lionel CAMBLANNE, Alain BUISSON, Christophe RAILLARD

Absents : 2

Procurations : 2

Votants : 27

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Date d'affichage :  
23 juin 2020

**Absents excusés** : Ø

**Absents** : Ø

**Pouvoir** : Madame Brigitte GLIZE a donné procuration à Madame Marie-Christine GRAZIANI

Madame Adeline MOINDROT a donné procuration à Monsieur Lionel CAMBLANNE

**Secrétaire de séance** : Marc JOLLY

**Objet** : subvention – association sportive du Golf de Moliets – « Training Tournament Landes Solidarité »



VU la demande exposée par l'Association sportive du Golf de Moliets,

Attendu que cette demande de subvention est destinée à l'organisation d'un tournoi professionnel de golf regroupant sur le Golf de Seignosse les meilleurs joueurs français,

Attendu que cette compétition bénéficiera de larges retombées médiatiques de nature à mettre en valeur la commune de Seignosse,

Attendu que plusieurs partenaires publics (Comité Départemental du Tourisme, commune d'Hossegor) et privés (compétiteurs, fédération française de golf) participent au financement de cette manifestation dont les droits seront pour partie reversés aux personnes victimes de du COVID 19,

Considérant que cette demande de subvention présente un intérêt pour la commune,

Ayant entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à la majorité avec 26 voix pour (Christophe RAILLARD ne prend pas part au vote) :

**Article 1** : Accorde une subvention de 2000€ à l'Association sportive du Golf de Moliets en charge de l'organisation de cette manifestation

**Article 2** : Charge Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

**FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,**

**Et ont signé au registre les membres présents.**

**Le Maire :**

- peut certifier, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans le délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission par le représentant de l'Etat dans le département.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Pierre PECASTAINGS

